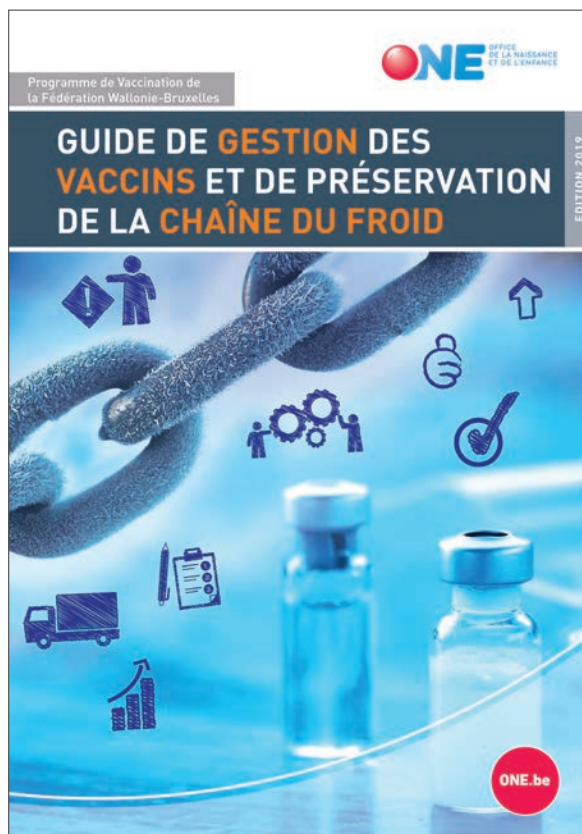




## UN VACCIN, ÇA SE CONSERVE AU FRAIS !

En tant que gestionnaire du Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE a édité un « Guide de Gestion des Vaccins et de Préservation de la Chaîne du Froid ».



Ce nouveau Guide vise à accompagner les professionnels qui sont amenés à accomplir une des missions importantes de l'Office : la vaccination.

L'efficacité d'un vaccin repose notamment sur le maintien de conditions optimales de conservation et de pratiques adéquates de manutention et de transport.

Un vaccin peut voir son efficacité en tout ou en partie altérée s'il est soumis à des températures trop élevées ou trop basses, ce qui entraîne potentiellement la nécessité de le jeter. En effet, la chaleur a tendance à rendre inactifs les vaccins (surtout les vaccins vivants atténués comme les vaccins RRO<sup>1</sup> ou le vaccin contre le rotavirus), tandis que toute congélation rend totalement inefficaces la plupart des vaccins.

Le non-respect des différentes normes et pratiques compromet ainsi la qualité du vaccin et implique plusieurs conséquences :

- Si une personne est vaccinée avec une dose de vaccin altérée par le froid ou la chaleur, elle sera moins bien protégée et peut contracter une maladie alors qu'elle est supposée être protégée. Dès lors, elle pourrait transmettre la maladie aux personnes qui ne sont pas immunisées.
- L'utilisation d'un vaccin qui a perdu en efficacité en raison des mauvaises conditions de conservation peut entraîner une perte de confiance de la part de la population et des professionnels quant au processus de vaccination en lui-même ou envers les institutions publiques qui les recommandent. Ainsi, ces mêmes personnes risquent de ne plus se vacciner à l'avenir.
- Un vaccin mal conservé doit être jeté et une nouvelle dose doit être utilisée. Par conséquent, une dose est gâchée et cela entraîne une hausse des coûts pour le Programme de Vaccination.

C'est pourquoi, ce guide a pour objectif de présenter les normes à respecter et les pratiques à observer en vue d'assurer une gestion efficace des vaccins et de les maintenir dans des conditions idéales de préservation.

### LA CHAÎNE DU FROID, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Elle se définit comme l'ensemble des processus qui assurent le **maintien d'une température de sécurité comprise entre +2° et +8°C** lors du transport des vaccins et de leur entreposage, jusqu'à leur utilisation. L'ensemble des acteurs du circuit de distribution des vaccins sont responsables du maintien de la qualité des vaccins et donc, du respect de la chaîne du froid. Le professionnel de la santé qui administre un vaccin a, également, sa part de responsabilité puisqu'il doit assurer, au préalable, sa conservation, sa manipulation, voire son transport vers le centre de vaccination.



### ET QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE LA CHAÎNE DU FROID ?

Une procédure détaillée et illustrée est présente dans le Guide.

Lorsque le stock de vaccins a subi une rupture de la chaîne du froid, l'ONE recommande de suivre la procédure décrite en page 22 du Guide :

1. Mise en quarantaine des vaccins impactés,
2. Déclaration de rupture de la chaîne du froid,
3. Évaluation par la Cellule Vaccination de l'ONE,
4. Retour à la normale en fonction de la recommandation de la Cellule Vaccination.



### COMMENT CONSERVER LES VACCINS ?

De manière générale, dans toute structure qui stocke des vaccins, il est impératif de disposer d'un **frigo destiné exclusivement à la conservation des vaccins et médicaments**. Ce frigo doit être conçu pour **garantir le maintien d'une température comprise entre +2° et +8 °C** et doit être **équipé** d'un dispositif qui **enregistre les températures** minimales et maximales atteintes ou à défaut, une procédure de relevé manuel doit être mise en place.

**i** Éviter de fermer et d'ouvrir trop souvent le frigo permet de garantir une température constante.

Thermomètre avec enregistreur de données numériques (exemple)



#### Bon à savoir

Un autocollant ou tout autre système bien visible de tous permet d'attirer l'attention sur le fait que ce frigo ne peut être débranché.



Pour plus d'informations, un chapitre est complètement dédié à l'équipement et à la conservation des vaccins dans ce même guide, en page 13.

En cohérence avec ces recommandations, l'Office de la Naissance et de l'Enfance continue de munir les Consultations pour enfants d'équipements professionnels pour la conservation des vaccins et la surveillance des températures.

Pour les crèches subventionnées, c'est le Pouvoir Organisateur qui doit acheter ce frigo dédié uniquement à la conservation des vaccins. L'ONE subventionne, par milieu d'accueil, un subside maximal de 250€, via la demande de subsides et ce, lorsqu'une copie de la facture acquittée y est jointe.

Carla DA MOTA  
Gestionnaire Communication  
Département Accompagnement  
Thérèse SONCK  
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)